



Bitschwiller *les Thann*



Centre du village entre 1900 et 1905

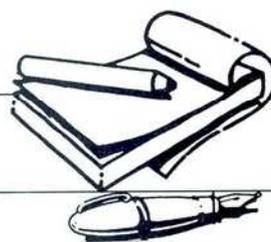
BULLETIN D'INFORMATION

N° 22 - MARS 1991

SOMMAIRE

| | |
|--|----------------------|
| 1. Le mot du Maire | p. 1 |
| 2. Les décisions du Conseil Municipal | p. 2 |
| 3. Many Benner, artiste peintre | p. 4 |
| 4. Salle de sport | p. 5 |
| 5. Finances 1990 | p. 7 |
| 6. Le centre de tri de déchets encombrants à Aspach-le-Haut. | p. 8 |
| 7. Les écoles | p. 10 |
| 8. Plan d'occupation des sols | p. 16 |
| 9. Syndicat Intercommunal Scolaire | p. 18 |
| 10. La forêt | p. 19 |
| 11. Travaux 1990 | p. 20 |
| 12. L'exposition " Bitschwiller et son passé ". | p. 23 |
| 13. Une centrale hydro-électrique | p. 25 |
| 14. Etat civil | p. 26 |
| 15. Anniversaires | p. 28 |
| 16. Informations sociales | p. 29 |
| 17. Le saviez-vous ? | p. 30 |
| 18. Calendrier des manifestations | p. 32 |
| 19. Jeu | 3 ^e couv. |

LE MOT DU MAIRE



Chers Concitoyens,

Fidèles à notre rendez-vous annuel, nous venons vous donner par ce bulletin, le maximum d'informations sur ce qui s'est passé en 1990 dans notre commune, ainsi que certaines projections sur l'avenir et quelques souvenirs du passé. Cependant bien que ce modeste bulletin n'ait que des prétentions purement communales, je ne puis passer sous silence un nouvel aspect du destin national, qui nous concerne tous, celui de la guerre dans le Golfe. Avec vous tous, je ne puis que souhaiter que cet épisode malheureux soit de courte durée et qu'il ne laissera pas de marques trop douloureuses pour toutes les parties concernées.

Comme fait marquant pour l'année écoulée, il faut particulièrement citer la décision prise à l'unanimité par le Conseil Municipal de construire une salle de sport, accolée à notre salle des fêtes qui sera également rénovée. Cet investissement important, que je vous laissais entrevoir dans mon dernier message, et qui est fait à l'usage d'une grande partie de la population et particulièrement de la jeunesse a été rendu possible grâce à une gestion prudente de nos finances. En effet, depuis quelques années, des économies de gestion ont été réalisées, sans cependant négliger les investissements indispensables. Nous avons réduit sensiblement nos dettes et n'avons pendant quelques années pas fait appel à l'emprunt. Ainsi avec l'aide de subventions et de l'autofinancement (c'est-à-dire l'utilisation des économies) nous pouvons réaliser ce projet ambitieux avec un emprunt modéré et sans augmenter le taux des impôts locaux en 1991.

Un autre projet important qui intéresse au premier chef notre commune, a vu le jour en 1990, celui de la déviation de la RN 66.

Il est certain que la densité de la circulation sur cette RN — 18.000 véhicules/jour — devient intolérable et constitue outre un danger permanent, une gêne insoutenable pour une grande partie de la population. Cette situation pour notre commune, ainsi que Willers-sur-Thur et Moosch, a été prise en compte par les autorités responsables et un avant-projet a été établi pour l'étude de plusieurs tracés de déviation. Ces tracés sont actuellement à l'étude, ainsi que le financement de l'opération. Il est encore trop tôt pour en parler utilement et avant de passer aux réalisations, de nombreuses consultations entre les différents intéressés seront encore nécessaires. Mais le problème est posé, il devra être résolu, si l'on ne veut pas que nos communes de la vallée meurent d'asphyxie.

En plus des réalisations communales, il convient de citer également les réalisations intercommunales auxquelles nous avons participé et qui ont des retombées sur notre commune : développement de la zone industrielle, où nous participons à la taxe professionnelle, usine de traitement des eaux qui traite nos eaux usées, déchetterie en construction, gestion de l'eau, des ordures ménagères et de l'assainissement, syndicat intercommunal scolaire.

Vous constaterez donc que vos gestionnaires communaux ont du pain sur la planche. Ils ont à cœur avec une gestion rigoureuse d'améliorer année après année, la qualité de vie de leurs concitoyens.

Votre Maire.

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les principales décisions prises par le Conseil Municipal en 1990 ont été les suivantes :

23 FEVRIER 1990

- Subvention supplémentaire pour l'Ecole Mixte: 14.790 F.
- Subvention exceptionnelle de 3.600 F pour réfection du chauffage au Club de Quilles THUR-RIAL.
- Achat de convecteurs pour local des Sapeurs-Pompiers pour 4.400 F.
- Renonciation au droit de préemption sur le terrain de 150 ares au «*Neumatten*».
- Création d'un poste de commis principal pour les tâches administratives de la Mairie.
- Mise en état de viabilité de la Rue de la Chapelle prolongée et évacuation des eaux pluviales Rue Joffre pour un montant de 763.727 F avec une subvention de 116.930 F du Conseil Général.
- Demande d'augmentation du bail de la Poste de 20.484 F à 22.532 F par an.
- Décision d'une souscription d'assurance responsabilité en matière d'administration et d'urbanisme.

29 MARS 1990

- Approbation du compte administratif qui se solde pour 1989 par un excédent global de 1.895.118 F.
- Vote du budget primitif 1990 qui se monte à 8.300.000 F soit en hausse de 6,9 % par rapport à 1989.
- Fixation du taux des impôts maintenu aux taux des deux années précédentes soit :
 - * Taxe d'habitation 7,23 %
 - * Foncier bâti 12,28 %
 - * Foncier non bâti 89,47 %
 - * Taxe professionnelle 8,64 %
- Pas d'emprunt pour 1990.
- Fixation du produit de l'enlèvement des ordures ménagères et encombrantes à 320.000 F soit une hausse de 10 % sur l'année précédente.
- Subvention de 79.995 F au G.A.S. destinée à l'attribution d'un 13^e mois au personnel.
- Hausse de 3,60 % des loyers municipaux.
- Refus de l'intégration dans le domaine public de la voirie et du pont du lotissement industriel Lebranchu, ex-Famt.
- Engagement en tant que commis principal de M^{me} Bidermann à partir d'Avril à raison de 3 mois à plein temps, ensuite à mi-temps.
- Etude de l'avancement du projet Salle des Sports.

29 JUIN 1990

- Approbation du compte de gestion.
- Hausse de 5 % du salaire du personnel ouvrier contractuel.
- Prêt à la construction à taux réduit pour une durée maximum de 12 ans pour le personnel communal.
- Acquisition de 18 ares à l'Erzenbach pour un montant de 6.000 F.
- Acquisition d'une troisième benne à verre pour un montant de 10.000 F.
- Accord pour l'adhésion de Willer-sur-Thur au Syndicat Mixte de la Moyenne-Thur.
- Changement du lieu de vote qui se situera à l'avenir dans la salle de jeux de l'Ecole Maternelle.
- Adhésion au Comité pour la Langue et la Culture Alsacienne.
- Attribution d'une subvention exceptionnelle de 3.500 F aux Sapeurs pour le feu d'artifice du 13 juillet.

28 SEPTEMBRE 1990

- Décision de construction d'une salle de sport à adjoindre à la salle des fêtes existante. Approbation du financement et de la demande d'emprunt de 2.000.000 F.
- Dévolution du contrôle technique de la future salle des sports à l'A.P.A.V.E. moyennant honoraires de 1,14 %.
- Décision de confier la maîtrise d'œuvre de la future salle à M. Francis Kirner, architecte à Thann.
- Achat de mobilier pour l'Ecole Mixte: 15.000 F.
- Subvention exceptionnelle de 20.000 F pour l'achat d'un lit spécialisé pour la Résidence Jungck à Moosch.
- Mise en location du logement de fonction à l'Ecole Maternelle pour un loyer mensuel de 1.500 F.
- Acquisition d'un terrain de 50 ares au Stoecky pour un montant de 15.000 F.
- Avenant pour travaux supplémentaires sur la Route Joffre avec aménagement d'une place pour un montant de 130.519 F.
- Location du logement de l'Ecole Mixte, 1^{er} étage, pour un loyer mensuel de 2.500 F.
- Vote d'un crédit de 21.000 F pour travaux de consolidation des berges du Kehrlenbach.
- Désignation des représentants de la commune au S.I.V.U. (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) pour la construction et le financement d'une déchetterie à Aspach-le-Haut. Sont désignés: MM. Roger Lutringer, Maire, et Roger Zerringer, 1^{er} Adjoint.
- Motion pour le maintien d'une émission dialectale sur FR 3.

30 NOVEMBRE 1990

- Approbation du budget supplémentaire 1990 qui s'équilibre de la façon suivante:

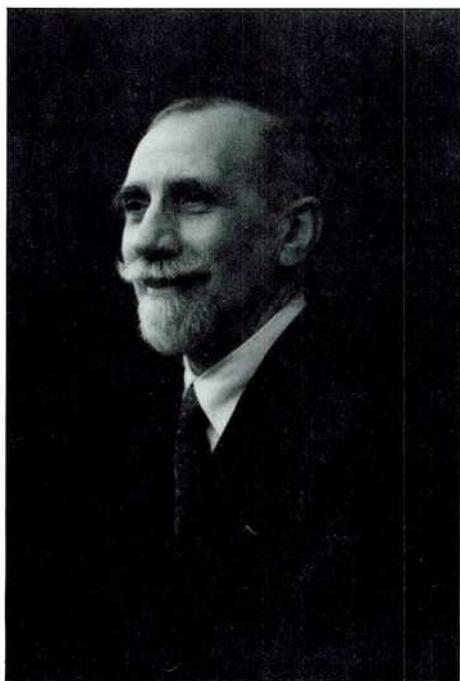
| | <i>Dépenses</i> | <i>Recettes</i> |
|----------------|-----------------|-----------------|
| Fonctionnement | 2.028.979,27 F. | 2.028.979,27 F. |
| Investissement | 1.066.050,00 F. | 1.066.050,00 F. |
- Subvention 1991 pour la Conférence Saint Vincent de Paul d'un montant de 17.000 F. Ce montant comprend les frais engagés pour la Fête de Noël du 3^e Age.
- Vote de subventions pour les associations communales, l'Association de l'Ecole Mixte, le Conseil de Fabrique et différentes organisations d'intérêt public pour un montant de 55.815 F.
- Subvention pour les jeunes licenciés sportifs et les élèves de l'Ecole de Musique pour 10.423 F.
- Crédit de fonctionnement pour les écoles soit:
 - * 13.125 F pour l'Ecole Mixte
 - * 8.085 F pour l'Ecole Maternelle.
- Achat de cadeaux de Noël pour les enfants de l'Ecole pour 9.090 F.
- Fixation de nouveaux tarifs pour concessions au cimetière, taxes funéraires, location de salles des fêtes et mairie, droit de licence, carte de bois, lots communaux.
- Convention d'utilisation du 2^e court de tennis et avenant à la convention du 1^{er} court.
- Approbation de l'état des prévisions de coupes et devis des travaux forestiers:

| | |
|-----------------------|------------|
| * Recettes brutes | 799.123 F. |
| * Recettes nettes | 348.087 F. |
| Programme des travaux | 253.925 F. |
- Information sur la création d'une déchetterie à Aspach-le-Haut.



UN ARTISTE PEINTRE QUI EXERÇAIT SON ART A BITSCHWILLER

MANY BENNER (1873-1965)



Many Benner (1873-1965)

Si on consulte dans le «*Nouveau Dictionnaire de Biographie Alsacienne*» l'article consacré à Many Benner, rien ne laisse présager une quelconque relation entre cet artiste et notre village. Bien peu de Bitschwillois se souviennent encore qu'il venait passer de longs séjours dans sa ferme familiale du «*Vordere Allenborn*», au bord de la Route Joffre, pour y exercer son art.

Emmanuel Michel dit Many Benner bien que né à Capri en Italie est le fils d'une famille mulhousienne de vieille souche : une famille d'artistes peintres réputés. Aussi dès son jeune âge, il suivit les traces de son père Jean et de son oncle Emmanuel, les peintres jumeaux.

Il faut d'ailleurs ajouter que sa destinée était toute tracée, et la tâche lui a été facilitée grâce à l'entourage d'artistes prestigieux qui fréquentaient la famille Benner. Parmi les amis de la famille figurait notamment Jean-Jacques Henner, le célèbre peintre alsacien de Bernwiller, et le jeune Many devait être l'un de ses plus fervents disciples.

En 1894 et 1898 Many Benner remporta deux seconds prix de Rome et déjà à cette époque il est consacré peintre classique.

Sa nostalgie de l'Alsace le conduisit au pays de ses ancêtres où il avait conservé la propriété campagnarde familiale de Bitschwiller. Il épouse une jeune thannoise et c'est à Thann que naquit son fils Jean-Charles, aujourd'hui architecte de renom.

La guerre de 1914, avec la grande espérance du retour à la France de l'Alsace captive, devait être acceptée avec enthousiasme par le jeune Many qui partit avec l'armée française. Sa ferveur patriotique s'est exprimée dans des toiles remarquées dont l'une «*L'Alsace n'oublie pas*» est exposée à la Préfecture de Colmar et l'autre «*Souvenir de l'Alsace*» est exposée à la Préfecture d'Agen.

Jean-Jacques Henner disparut en 1905 et son neveu Jules fut chargé de l'administration de la fortune du grand peintre. Une mort accidentelle l'empêcha de réaliser sa mission. Sa famille demanda à l'ami intime et au disciple Many Benner de prendre la relève. Les œuvres du vieux maître furent déposées dans un hôtel particulier de l'Avenue de Villiers à Paris. C'est ainsi que fut créé le Musée National Henner dont Many devint conservateur à vie.

Peintre fécond et scrupuleux, Many Benner fut élu Vice-Président de la Société des Artistes Français et nommé Chevalier de la Légion d'Honneur en 1927.

La Basse Alsace avec ses villages typiques l'ont particulièrement attiré. Geispolsheim, le village aux nœuds rouges fut favorisé de ses fréquentes visites. D'autres peintures sont consacrées à notre belle vallée.

En 1934 il a également réalisé le portrait de Jules Scheurer, portrait qui se trouve chez sa fille.

Nous reproduisons ci-contre une de ses œuvres : «*Un bouquet de fleurs placé sur le balcon de la ferme de l'Allenborn*».

J.-P. G.

Nous remercions M. Jean Benner pour les documents qu'il nous a communiqués et qui nous a permis de rédiger la présente biographie.



SALLE DE SPORT



En 1990, le Conseil Municipal de Bitschwiller-lès-Thann a été amené à prendre une décision importante, à savoir la construction d'une salle de sport attenante à la salle des fêtes et la rénovation de celle-ci.

Ce projet devenait urgent pour donner aux associations sportives les possibilités de se maintenir et même de se développer.

En effet, la société de gymnastique n'a, à sa disposition, qu'une petite salle de 80 m² ; le judo, malgré son effectif important, doit encore se contenter d'un sous-sol à l'Ecole Mixte ; les écoliers n'ont pas de possibilité de pratiquer l'éducation physique par mauvais temps ; l'association des jeunes est à l'étroit pour jouer au ping-pong, tandis que les footballeurs et les pompiers désirent disposer d'un local pour entretenir leur condition physique en période hivernale.

Les critères qui ont conduit le Conseil à opter pour la solution proposée sont les suivants :

- seul terrain de la superficie nécessaire et viabilisé, disponible dans le village,
- emplacement idéal au centre du village,
- pas de problème de parking (même lors de grandes manifestations),
- l'adjonction à la salle des fêtes permettant d'avoir une superficie encore plus grande pour des fêtes gymniques, des expositions, par exemple.

La maquette et le plan présentés au public dans la semaine du 15 au 20 octobre 1990 montraient que les locaux seront conçus de telle manière que 4 activités pourront fonctionner en même temps, de façon parfaitement autonome :

- une dans la salle de judo (205 m²),
- une dans la salle de gymnastique (224 m²),
- une autre dans la salle multisport (425 m²) – volley, minibasket, tennis de table, maintien en condition physique par les footballeurs et les pompiers,
- tandis que la salle des fêtes reste disponible pour l'organisation d'une activité plus culturelle.

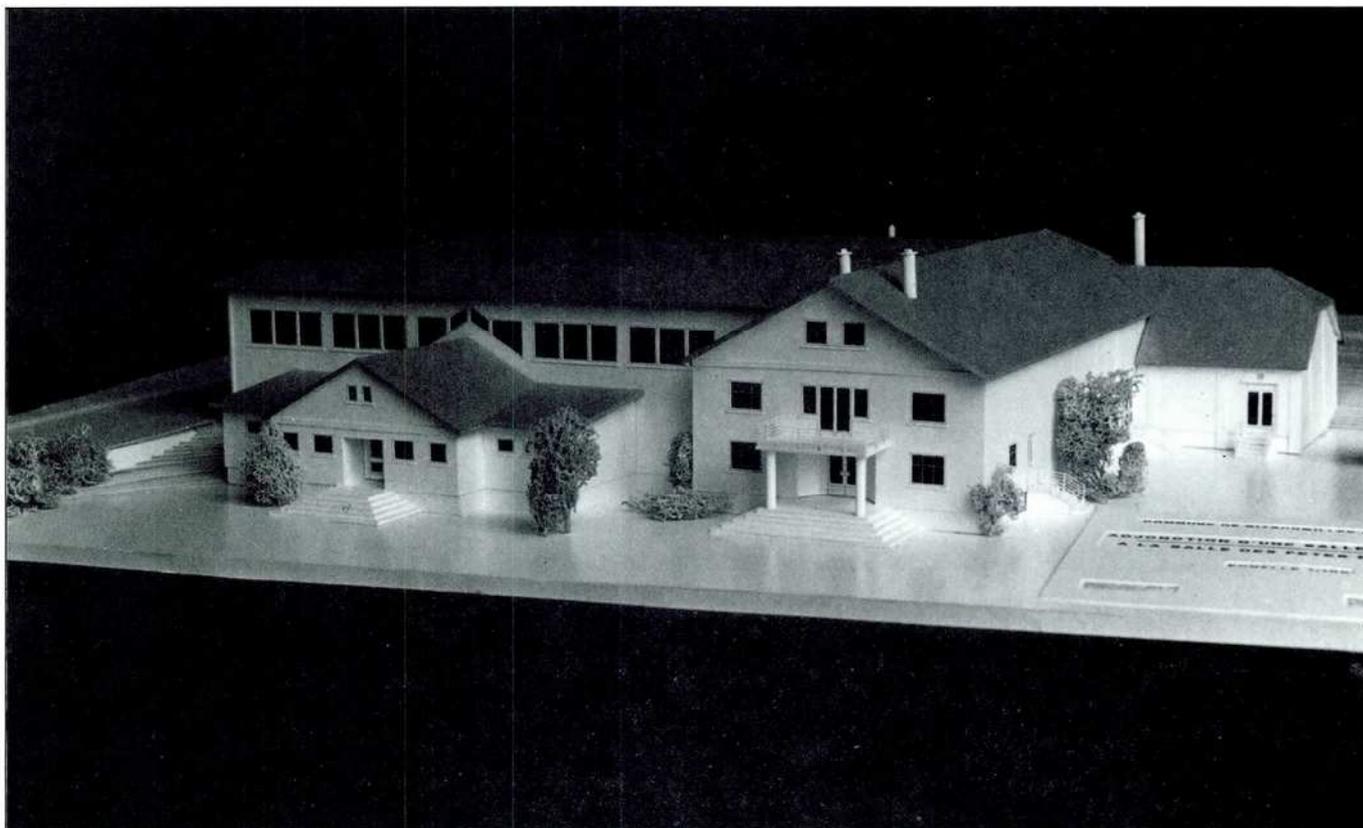


A noter que la salle multisport sera utilisée quotidiennement par les écoliers, qu'elle servira également à la gymnastique pour certains exercices et qu'elle sera à la disposition de l'ensemble de la population désirent garder la forme physique en utilisant l'infrastructure en place.

Un comité de gestion sera créé pour assurer l'utilisation optimale du complexe sportif (1.140 m² avec vestiaires, sanitaires et rangement).

Les travaux devront débuter en mai-juin et dureront environ un an et demi.

Il s'agit d'un investissement lourd et exceptionnel pour la commune dont le montant exact n'est pas arrêté au moment de l'impression du bulletin. On peut cependant compter sur une importante subvention du Conseil Général, de la Région et de la Caisse d'Allocations Familiales.



FINANCES 1990



SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

| | | | |
|--|----------|---|-------------|
| - Remboursement d'emprunt - Part en capital | | = | 197.000 F |
| - Acquisitions: * Terrains | 6.000 F | | |
| * Matériel Mairie | 96.000 F | | |
| * Matériel Salle des Fêtes | 33.000 F | | |
| * Matériel Scolaire | 14.000 F | | |
| * Matériel Pompiers | 5.000 F | | |
| * Matériel Atelier | 10.000 F | | |
| | | = | 164.000 F |
| - Travaux de bâtiments | | = | 356.000 F |
| - Travaux de réseaux et routes | | = | 1.130.000 F |
| - Construction du 2 ^e court de tennis | | = | 190.000 F |

TOTAL 2.037.000 F

RECETTES

| | | | |
|---|--|---|-----------|
| - Excédent d'investissement reporté | | = | 940.000 F |
| - Subventions Etat | | = | 12.000 F |
| - Subventions du Département | | = | 211.000 F |
| - Prélèvement sur fonctionnement | | = | 960.000 F |
| - Participation du Tennis-Club pour le 2 ^e court | | = | 130.000 F |
| - Fonds de compensation de la T.V.A. | | = | 340.000 F |
| - T.L.E. | | = | 110.000 F |
| - Divers | | = | 79.000 F |

TOTAL 2.782.000 F

Excédent d'investissement 1990 = 745.000 F

Reste à réaliser dépenses - 705.000 F

Reste à réaliser recettes + 70.000 F

**Excédent d'investissement
1990 réel = 110.000 F**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

| | | | |
|--|--|---|-------------|
| - Fournitures diverses | | = | 286.000 F |
| - Frais de personnel | | = | 1.930.000 F |
| - Impôts et taxes | | = | 440.000 F |
| - Travaux et services extérieurs | | = | 630.000 F |
| - Participations et contingents | | = | 1.210.000 F |
| - Subventions et allocations | | = | 198.000 F |
| - Frais de gestion générale | | = | 153.000 F |
| - Frais financiers | | = | 168.000 F |
| - Charges exceptionnelles | | = | 30.000 F |
| - Charges antérieures | | = | 2.000 F |
| Prélèvement pour dépenses d'investissement | | = | 960.000 F |

TOTAL 6.007.000 F

RECETTES

| | | | |
|---------------------------------------|--|---|-------------|
| - Produits de l'exploitation | | = | 338.000 F |
| - Produits domaniaux | | = | 1.160.000 F |
| - Produits financiers | | = | 16.000 F |
| - Recouvrements - Subventions | | = | 239.000 F |
| - Dotations de l'Etat | | = | 1.510.000 F |
| - Impôts indirects | | = | 219.000 F |
| - Contributions directes | | = | 3.446.000 F |
| - Produits antérieurs (Excédent 1989) | | = | 1.741.000 F |

TOTAL 8.669.000 F

Excédent de fonctionnement 1990 = 2.662.000 F

LE CENTRE DE TRI DE DECHETS ENCOMBRANTS A ASPACH-LE-HAUT

RAMASSAGE ET TRAITEMENT DES DECHETS :

Il faut distinguer deux catégories de déchets secrétés par la société moderne qui sont les déchets ménagers et les déchets encombrants appelés aussi plus communément ordures ménagères et ordures encombrantes. Une des fonctions importantes des municipalités est de veiller à la collecte et au traitement de ces déchets.

Comment notre commune s'acquitte-t-elle de cette tâche ?

- *Déchets ménagers* : Ces déchets sont actuellement collectés deux fois par semaine par les camions-bennes spécialisés du S.I.V.O.M., auquel nous avons dévolu cette tâche contre rétribution. Ces déchets sont acheminés sur la station de compostage d'Aspach-le-Haut, où une partie est transformée en compost pouvant servir d'engrais, le solde étant incinéré dans le grand four d'une nouvelle usine qui vient d'entrer en fonction.
- *Déchets encombrants* : Ces déchets lourds sont ramassés une fois par mois dans notre commune par les soins des ouvriers communaux. Ils rejoignent le centre de transfert à Aspach-le-Haut, où ils sont compressés pour réduire leur volume, puis dirigés sur la décharge de Rezwiller où ils sont enfouis.

Si le problème des déchets ménagers semble réglé de façon satisfaisante, il n'en est pas de même pour les déchets encombrants pour les raisons suivantes :

- 1) Un ramassage mensuel n'est pas suffisant, particulièrement pour les artisans et commerçants et même pour les particuliers qui n'ont pas de place de stockage. Aussi certaines personnes se débarrassent de leurs déchets n'importe où, du fait de la disparition de notre ancienne décharge.
- 2) Les déchets encombrants sont collectés et enfouis sans distinction, alors qu'une partie pourrait être récupérée et recyclée.
- 3) La décharge de Rezwiller arrivera bientôt à saturation. C'est pourquoi, sous l'impulsion du Conseil Général, un S.I.V.U. (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) a été créé en vue de la réalisation conjointe d'une déchetterie avec centre de tri à Aspach-le-Haut, à côté de l'usine d'incinération, qui aura pour mission de recevoir et trier les déchets encombrants des particuliers.

BUT DE LA DECHETTERIE :

C'est un centre d'apport volontaire des ordures encombrantes (appareils ménagers, matelas, ferraille, cartons, gravats, végétaux, piles, huile usagée, etc...), où les habitants des communes membres du S.I.V.U. devront prendre l'habitude de les déposer.

COMMUNES ADHERENTES AU S.I.V.U. :

Il s'agit de 4 communes du S.I.V.O.M. de Cernay, de 7 communes du S.I.V.O.M. de Thann dont Bitschwiller, et à titre individuel d'Aspach-le-Haut et de Michelbach, soit au total 27.271 habitants.

FINANCEMENT :

Le Conseil Général accorde une subvention de 50 % à la construction, le solde étant à financer par les communes, au prorata du nombre d'habitants. Le coût total prévisionnel avec l'achat du terrain est de 1.800.000 Francs.

EQUIPEMENT DE LA DECHETTERIE :

Elle comportera les équipements suivants :

- 2 conteneurs pour le carton et le papier,
- 1 conteneur pour les bouteilles et objets en plastique,
- 1 conteneur pour le verre,
- 1 conteneur pour la ferraille,
- 1 conteneur pour les gravats,
- 3 conteneurs pour le tout-venant (végétaux, radios, chaises, etc...),

- 3 conteneurs de recharge,
- 1 récipient pour les piles,
- 1 récipient pour les accus.

GERANCE :

L'exploitation de la déchetterie sera donnée en gérance à un exploitant, sélectionné par appel d'offres avec cahier de charges. Il sera rémunéré par une redevance des communes concernées sur la base du nombre d'habitants.

FONCTIONNEMENT :

Sur l'ensemble de l'année, une personne et demie sera présente sur le site et responsable du bon fonctionnement tous les jours y compris le samedi matin et après-midi.

Elle sera chargée de l'accueil, du conseil et de l'aide éventuelle au déchargement. Elle pourra aussi exercer un contrôle, par la carte grise du véhicule, de l'appartenance du déposant aux communes faisant partie du S.I.V.U.

L'exploitant se chargera également de la vente des matières récupérables. Il mettra gratuitement à la disposition de l'Association d'Emmaüs un local pour la récupération de matériaux divers (meubles, électroménager, etc...).

L'utilisation de la déchetterie est gratuite pour les particuliers. Le problème de la taxation pour artisans et commerçants déposant des volumes importants est à l'étude.

NUMERO VERT :

Pour les objets très lourds (cuisinières, réfrigérateurs, etc...) ou pour les dépôts à effectuer par les personnes âgées ou handicapées, l'enlèvement à domicile peut être demandé par l'intermédiaire d'un numéro vert qui sera communiqué ultérieurement.

MISE EN SERVICE :

La déchetterie est en construction depuis le début de janvier et devrait être opérationnelle fin mars. Le public sera avisé de la date et des horaires d'ouverture par tract et par voie de presse.

UTILITE DE LA DECHETTERIE :

La volonté de l'ensemble des communes adhérant à cette opération est de sensibiliser la population à la sélection de ses déchets, de l'inciter à participer à l'effort d'environnement, de lutter contre les pollutions, et enfin d'aider à faire des économies. Il faut en effet savoir que plus de 30 % des déchets sont constitués par du papier et carton, 15 à 20 % par du verre, de la ferraille, des gravats qui peuvent être recyclés.

CONCLUSION :

En ce qui concerne notre commune, nous maintiendrons dans un premier temps le ramassage à domicile des ordures encombrantes, mais en l'espaçant tous les 2 mois, afin d'inciter le maximum d'habitants à déposer leurs déchets au Centre de Tri d'Aspach-le-Haut.

□ □

A L'ECOLE MATERNELLE

L'école maternelle actuelle existe depuis Pâques 1959. Autrefois, elle se trouvait dans l'école des filles. Jusqu'en 1971, les trois classes avaient un effectif très chargé (environ 43 élèves par classe), mais après la baisse de natalité, il y eut une fermeture de classe en 1980. Depuis 1989, cette troisième classe est à nouveau ouverte, ceci étant dû à la venue de nouveaux habitants à Bitschwiller.



Qu'est-ce que l'école maternelle ?

Avant tout un lieu où un enfant apprend à vivre en société, s'ouvre à un monde extérieur au milieu familial. L'école maternelle est un pré-apprentissage de la vie, sert à l'épanouissement de l'enfant.

Nous avons de la chance à Bitschwiller d'avoir des salles de classe agréables, une salle de jeux spacieuse et une cour bien aménagée par les efforts conjugués de la municipalité et de parents. Ce qui permet un accueil favorable de nos 77 bambins de 3 à 6 ans.

Tous les 2 ans, une kermesse a lieu au mois de juin. La prochaine est prévue pour le 8 juin 1991. Ce printemps, les institutrices envisagent également de faire un samedi une matinée «*porte ouverte*», ceci afin de permettre à tous – même les personnes qui n'ont pas d'enfants fréquentant la maternelle – de faire connaissance avec l'école. La date de cette matinée est fixée au 1^{er} juin 1991.

Quels sont les moyens financiers de l'école maternelle ?

Ils sont de l'ordre de trois :

1) Budget alloué par la commune, par classe et par enfant, ce qui représente la plus grosse part (7.500 F par an).

2) Bénéfices de la kermesse et des ventes de pâtisseries (rentree d'argent due au dévouement de nombreux parents).

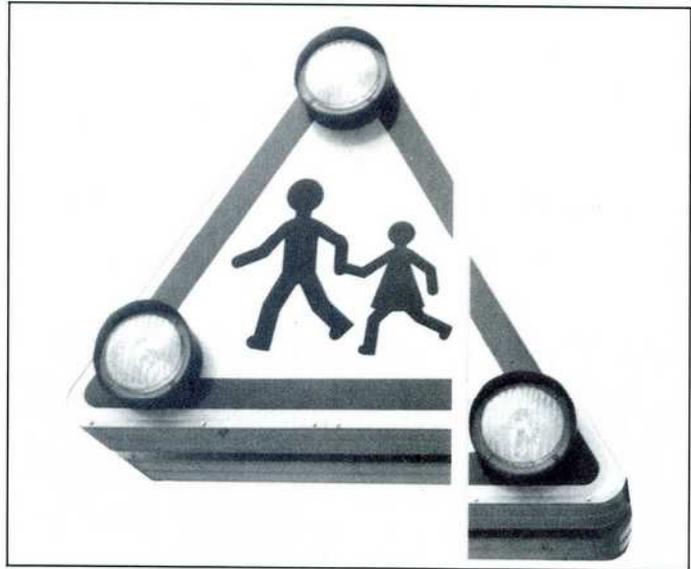
3) Coopérative scolaire (cotisation annuelle de 100 F réclamée en début d'année).



○
Municipalité, parents, institutrices, tout le monde s'associe pour que l'école tourne harmonieusement et soit une «*maison pour les enfants où il fait bon vivre*».

LES ECOLIERS DANS LA RUE

Ils y sont chaque jour, sur le chemin de l'école, et parmi eux ne sont pas rares ceux qui y passent une heure. C'est un moment de liberté, de découverte, de jeu, un lieu où le danger aussi peut apparaître. D'où la nécessité de sensibiliser régulièrement les enfants aux dangers de la circulation (mais il y en a d'autres) et à la recherche de leur propre sécurité, mais également de faire prendre conscience aux adultes que leur comportement d'automobiliste peut rendre les choses plus simples.



A plusieurs reprises, le Conseil d'Ecole s'est intéressé au problème de la sécurité des enfants aux abords de l'école mixte. Des propositions évoquées, la commune a retenu la mise en place d'un panneau lumineux activé aux heures d'entrée et de sortie des classes, dans le but d'inciter les automobilistes à modérer leur vitesse dans la rue de l'Ecole. L'effort ainsi demandé à tous ne semble pas excessif.



D'autre part, quand les enfants sont cherchés en voiture, la confusion observée certains jours à cet endroit au moment de la sortie des classes, essentiellement sous les intempéries, pousse à **réitérer la recommandation de garder libres de véhicules la sortie du garage des pompiers, et ce en permanence, et la totalité du passage pour piétons.**

Osera-t-on avancer la suggestion de se garer plus haut dans la rue, par exemple à la hauteur de la cour de récréation, quitte à devoir faire quelques pas ?



A l'initiative et avec la participation financière et matérielle de parents, l'Association de l'Ecole a pris en charge l'achat de tissus qui ont été collés sur les cartables. Ces éléments lumineux permettent de mieux percevoir les enfants et de leur assurer une meilleure sécurité. Le tissu fluorescent (rouge) est visible de jour, le tissu rétroréfléchissant (gris) est utile dans la pénombre et la nuit.

(Cette action a été suggérée par *La Ligue contre la Violence Routière*, lors d'une campagne nationale relayée par l'Education Nationale).

AVEC L'U.S.E.P. SPORT ET JEUX A L'ECOLE

Les activités physiques et sportives proposées aux élèves varient d'après le niveau des classes, mais aussi selon le moment de l'année. Si certaines sont annuelles pour telle ou telle classe (piscine), la plupart donnent lieu à des rencontres avec d'autres écoles et représentent l'aboutissement du travail de plusieurs semaines, puis un nouveau cycle commence dans une autre discipline.



Course de régularité,
rencontre au stade de Bitschwiller
pour 8 classes de Willer et Bitschwiller
(29 novembre 1990).



Expression et danse,
rencontre à la salle polyvalente de Willer,
pour 9 classes de Husseren, Oderen,
Moosch, Willer et Bitschwiller
(6 février 1990).



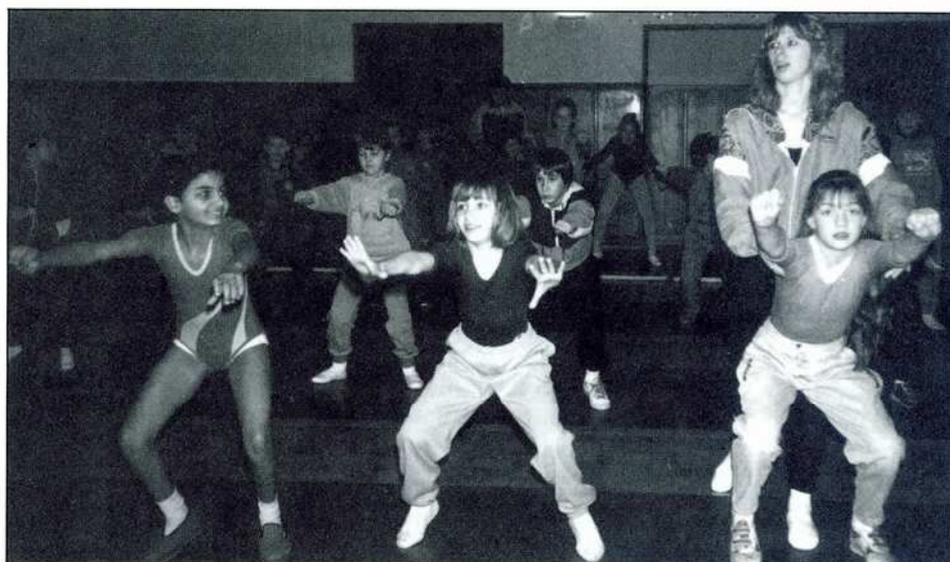
Selon les effectifs, deux ou trois classes fréquentent chaque année la piscine de Thann pour une séance hebdomadaire d'apprentissage et de perfectionnement de la natation. Cet enseignement concerne actuellement les cours élémentaires et le cours moyen 1. Au cours de sa scolarité à l'école élémentaire, chaque enfant en aura bénéficié pendant au moins deux années consécutives. Les frais de transport sont pris en charge par la commune, et l'encadrement est complété par la participation bénévole de parents, animateurs U.S.E.P., sans qui les séances ne pourraient avoir lieu.



En collaboration avec les associations locales et grâce à la mise à disposition de leur matériel ou de leur encadrement, l'école, pour ses grands élèves, a pu organiser des cycles de formation en football, tennis et gymnastique.



Trois classes se sont réparties cet automne entre des activités d'initiation au football et au tennis. Quant aux activités d'intérieur, semaine après semaine en ce début d'hiver, deux classes se seront consacrées à la gymnastique.



Merci au Football Club, au Tennis Club et aux Sports Réunis de Bitschwiller.

INTRODUCTION AUX SCIENCES ET A LA TECHNOLOGIE

Pour l'année scolaire 90/91, le conseil des maîtres a décidé la réalisation d'un Projet d'Action Educatif (P.A.E.) ayant pour sujet les Sciences et la Technologie. Cette démarche conduira à mettre un accent particulier sur une discipline par ailleurs au programme de tous les niveaux.



Les classes travaillent dans des domaines différents choisis en rapport avec l'âge des enfants. Les thèmes abordés sont les suivants :

– Pour le CP et le CE 1 :

CUISINE :

- Connaissance des aliments.
- Réalisation de plats cuisinés.
- Sensibilisation aux traditions.
- Organisation d'une « journée restaurant ».

THEME DE L'AIR :

- Fabrication de jeux et jouets.

– Pour les CE 2, CM 1 et CM 2 :

ENERGIES :

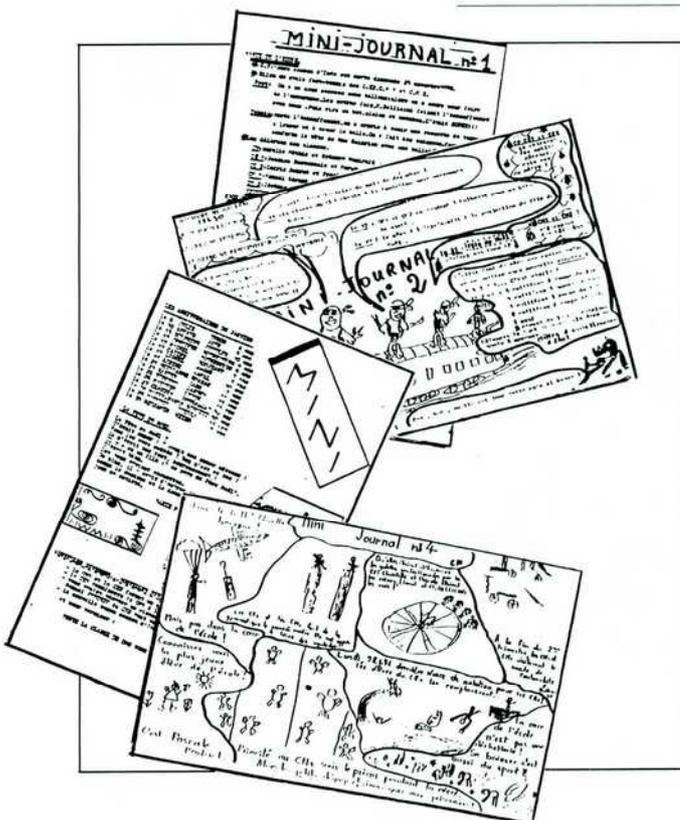
- Electricité.
- Découverte des énergies.
- L'énergie solaire.
- L'électricité.

THEME DE L'AUTOMOBILE :

- Visite du Musée de l'Automobile / espace pédagogique.
- Etude historique et technique.



Les travaux réalisés par l'ensemble des élèves feront l'objet d'une **présentation au public le samedi 22 juin 1991**, à l'école mixte.



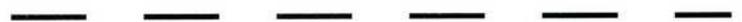
PRESSE LOCALE : UN LANCEMENT REUSSI

Un nouveau support d'information a vu le jour à l'école mixte. Son titre ? On le lira ci-dessous. Sa fréquence de parution ? Chaque quinzaine.

Il fait 1 page, tire à 125 exemplaires, est gratuit et distribué à tous les élèves.

Il est fabriqué à tour de rôle par chaque classe, et contient l'ensemble des rubriques qui laissent les portes ouvertes à toutes les ambitions – grandir, et durer ! : nouvelles, calendrier, jeux, recettes, blagues, annonces, projets...

Comme à tout ce qui est jeune : longue vie au **MINI-JOURNAL !**



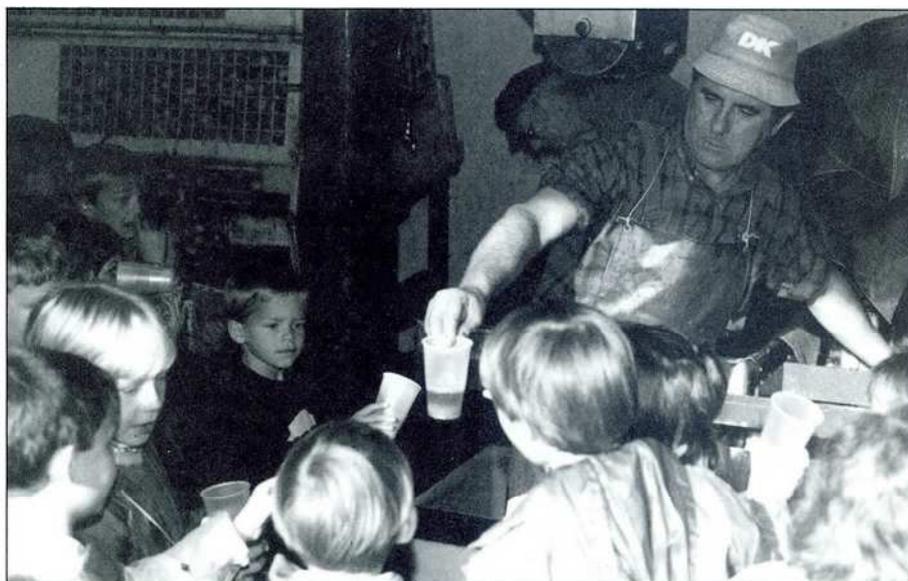
SOLIDARITE – ROUMANIE



Par l'intermédiaire de l'Association de l'École, des membres du Comité Solidarité Roumanie du canton de Cernay sont venus présenter aux élèves des diapositives montrant ce qu'ils avaient rencontré en Roumanie. Des dons ont alors été rassemblés par les enfants, dans de petits colis auxquels étaient joints lettres et dessins. Le tout est parti avec le convoi du début avril, pour être acheminé dans la ville de Bals. Puis l'école a pu suivre la distribution sur les photos du voyage. Et de nombreuses lettres d'enfants roumains sont parvenues en réponse aux enfants qui leur avaient écrit. Des liens sont établis. L'action, elle, sera différente mais continuera. Le Comité est devenu l'Association *Partage et Solidarité Canton de Cernay / Wittelsheim*, 8, Rue de Thann, 68700 Cernay.

TOUS AU JUS!

La Société des Arboriculteurs accueille régulièrement les petites classes dans leur station de jus de pommes pour une visite des installations en fonctionnement. Les enfants suivent avec beaucoup d'intérêt et de curiosité les différentes étapes de la fabrication du jus de pommes, et la dégustation du produit fini en bout de chaîne n'est pas le moment le moins agréable de la visite, naturellement!



PLAN D'OCCUPATION DES SOLS ET CONSTRUCTION

La commune est le principal responsable de l'urbanisme sur son territoire. Les règles à appliquer sont essentiellement celles que contient le **PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.)** qui doit être compatible avec les options d'aménagement définies au niveau national, régional ou départemental. Le P.O.S. détermine pour une période de 5 à 10 ans les possibilités d'utilisation des sols en fonction des équipements existants et prévus tout en prenant en compte les nécessités liées à la protection de l'environnement.

Il se compose :

- d'un plan délimitant les zones urbaines et naturelles (voir ci-contre un extrait du plan du P.O.S. en vigueur, approuvé le 9.5.1986) ;
- d'un règlement indiquant les constructions autorisées dans chaque zone et les règles de construction proprement dites.

Le P.O.S. peut être consulté en mairie.

En matière de construction comme dans tous les autres domaines de la vie en collectivité, « la liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ». Ainsi, la commune est responsable à l'égard de l'ensemble des habitants de l'utilisation que chacun envisage de faire de son terrain.

En effet :

- toute opération individuelle de construction s'inscrit dans le paysage qui appartient à tous ;
- certains projets ne peuvent être réalisés sans équipements publics (voies, réseaux d'eau potable et assainissement) payés par tous les contribuables ;
- des projets individuels risquent de compromettre la réalisation d'opérations d'intérêt général (routes, bâtiments publics, etc...).

Par conséquent :

Les travaux de construction ne peuvent être entrepris avant obtention d'un permis de construire délivré par le Maire dans un délai maximum de deux mois après le dépôt de la demande en mairie.

Sont aussi concernés l'agrandissement d'immeubles existants ou l'installation de constructions sans fondations (garages démontables, abris de jardin, vérandas, etc...).

Certains travaux de moindre importance (par exemple travaux de ravalement, modifications de l'aspect extérieur d'un bâtiment, travaux créant moins de 20 m² de surface de plancher nouvelle, clôture...) sont soumis au dépôt d'une déclaration préalable. A partir de la date de dépôt la mairie dispose d'un délai d'un mois pour indiquer au demandeur si les travaux peuvent être réalisés ou non.



**Tous renseignements relatifs à la composition
du dossier de permis de construire
ou de déclaration de travaux
pourront être obtenus au Secrétariat de la Mairie
où sont disponibles les formulaires nécessaires.**



**ZONES ET PRINCIPAUX SECTEURS
DU P.O.S.**

ZONES URBAINES :

- UA : centre ancien très dense avec secteur UAa moins dense.
- UB : habitat de moyenne densité.
- UC : habitat de faible densité.
- UE : activités économiques avec secteur UEa artisanal et commercial.

ZONES NATURELLES :

- NA : zone destinée à l'urbanisation future avec secteurs NAa, NAb, NAc et NAd immédiatement aménageables sous certaines conditions.
- NC : zone agricole.
- ND : zone naturelle protégée avec secteur inondable.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DU SECTEUR DE THANN

Les lois de décentralisation des 22 juillet 1983 et 25 janvier 1985 ont profondément modifié l'organisation de l'enseignement du second degré.

Deux thèmes principaux apparaissent dans la loi :

- la mise en place d'une planification scolaire,
- la définition des compétences des droits et des obligations des différentes collectivités locales et de l'Etat.

Le syndicat scolaire de Thann s'est prononcé en faveur de l'**appel en responsabilité** pour le seul **FONCTIONNEMENT** des **collèges Faesch et Walch**. C'est ainsi que le Département attribue une dotation spécifique de 100 F par élève et par an pour faire face aux interventions urgentes ; celle-ci est complétée par un apport de 47 F de la part du syndicat.

Subventions de fonctionnement allouées pour 1991 :

- Pour le collège Charles Walch (710 élèves) 699.086 F
- Pour le collège Rémy Faesch (352 élèves) 247.822 F

contre 942.683 F en 1990, soit une augmentation de 0,45% 946.908 F

En ce qui concerne le **lycée Scheurer Kestner**, la **Région** prend en charge la **totalité des dépenses de fonctionnement et d'investissement**. Cependant, le syndicat participe à raison de 534.080 F à l'extension du restaurant scolaire, servant également aux élèves du collège Walch.

Pour les dépenses d'**INVESTISSEMENT** des collèges, c'est une convention entre le Département et notre syndicat, qui fixe les conditions de participation. Pour le S.I.S. de Thann, la répartition était de 68 % (Département) et 32 % (Syndicat). Ce taux de 32 % décroît progressivement, afin de parvenir à l'expiration dans un délai maximum de dix ans (1989-1998).

Programme des travaux période 1991-1995 :

Collège Ch. Walch :

- Travaux d'économie financière d'énergie 2.190.000 F T.T.C.
 - Réhabilitation d'installations existantes * 500.000 F T.T.C.
 - Travaux de réhabilitation intérieure et travaux de sécurité 2.560.000 F T.T.C.
 - Reliquat sur programme antérieur* (travaux d'aménagement
d'une chaufferie autonome - non plus reliée à celle du lycée). + 800.000 F T.T.C.
- 5.250.000 F T.T.C.
6.050.000 F T.T.C.
dont participation du S.I.S. env. 1.020.000 F T.T.C.

Collège R. Faesch :

- Réhabilitation d'installations existantes 700.000 F T.T.C.
 - Travaux de réhabilitation intérieure et travaux de sécurité * 750.000 F T.T.C.
 - Reliquat sur programme antérieur*
(travaux de remplacement de fenêtres) + 200.000 F T.T.C.
- 1.650.000 F T.T.C.
278.000 F T.T.C.
dont participation du S.I.S. env. 278.000 F T.T.C.

* Travaux prioritaires.

A noter que les travaux de remplacement de toiture (1.100.000 F) suite au sinistre du 15.12.89 au collège Ch. Walch seront entièrement pris en charge par l'assurance. Le S.I.S. refuse toute participation.

Le Département fixe la contribution de toutes les communes intéressées en fonction du nombre d'élèves de chaque commune qui fréquentent un collège et en fonction du potentiel fiscal de chaque commune.

C'est ainsi que pour 1990 notre commune a versé une contribution de **151.318,76 F** (pour 95 collégiens) soit environ **1.610 F** par an et par élève scolarisé dans un des deux collèges.

LA FORET

Environnement végétal nécessaire à la vie.

Par photosynthèse grâce à l'énergie solaire, il en résulte un échange gazeux eau - oxygène dioxyde de carbone. Les spécialistes appellent la forêt, le poumon du globe.

Pour que cet environnement garde son équilibre, les services de l'O.N.F. et les instances communales font de leur mieux pour préserver ces zones boisées. Il est évident que cela ne se fait pas sans apport financier, ni contraintes diverses (pistes - chemins - éclaircies - etc...).

La forêt de Bitschwiller avec ses 850 ha n'est pas productrice de gros produits excédentaires mais par un budget bien élaboré ne pèse pas sur les charges communales. En effet, les ventes de bois sur le site de Saint-Amarin malgré un certain marasme permettent de vendre à des prix moyens qui rendent possible la continuité rationnelle de l'exploitation.

LES ESSENCES :

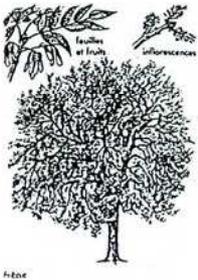
Résineux : sapin - épicéa - douglas...

Feuillus : chêne - hêtre - érable sycomore - frêne - charme
sont les principaux éléments de notre forêt.

PLANTATION :

Prévisions 1991 : 5.600 arbustes de diverses essences contre
3.900 en 1990 et
5.400 en 1989.

Coupes : prévisions 1991 : 2.407 m³ contre
2.425 en 1990.



hêtre



charme



chêne



épicéa



érable sycomore

GROUPEMENT D'INTERET CYNEGETIQUE (G.I.C.)

Depuis bientôt deux ans, la commune adhère à deux G.I.C. qui dépendent du ban de Bitschwiller :

- 1) G.I.C. Molkenrain - Grand Ballon, 12.000 ha.
- 2) G.I.C. Markstein - Wildenstein, 14.000 ha.

Les statuts arrêtés par Monsieur le Préfet avec la collaboration de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin ont pour but :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Aménagement quantitatif du gibier.
- Aménagement qualitatif du gibier.
- Aménagement des territoires.
- Ethique de chasse.
- Recherche du gibier blessé.
- Plan de tir, etc...



biche



cerf d'Europe (élaphe)



sanglier, laie et marcassin

Les G.I.C. pourraient également prévoir certains aménagements en collaboration avec les membres de l'O.N.F. et la commune ; le Président actuel étant le Docteur Goetschy.

La forêt, patrimoine communal, reste vulnérable aux agressions de toutes sortes et demande des soins intensifs de la part de tous.



1990 a vu l'achèvement de nombreux travaux engagés en 1989. Il s'agit notamment de la réfection du logement de l'Ecole Mixte, du cadran de l'horloge de l'Eglise, du remplacement de l'armoire de commande des feux tricolores de la RN 66 et des travaux de voirie des H.L.M. de la Poste.

Mais 1990 a également été l'année de nombreux autres travaux.

1) TRAVAUX SUR LA THUR.

A la suite des inondations catastrophiques des 14 et 15 février 1990 il était devenu urgent de procéder à un certain nombre de travaux de consolidations et aménagements des berges de la Thur ou de certains ouvrages :

- Consolidation des berges de la Thur rue de la Carrière.
- Consolidation des berges de la Thur derrière les H.L.M. de la Poste.
- Réparation du chemin du Grundel.
- Aménagement des vannes du barrage de la rue de l'Est.



Consolidation des berges de la Thur rue de la Carrière.

Ces travaux réalisés par le Syndicat Mixte de la Moyenne Thur sont financés à hauteur de 80 % par le Département et 20 % par la Commune sauf pour les travaux de réparation du Grundel où les 20 % ont été pris en charge par E.D.F. et l'aménagement des vannes du barrage de la Thur rue de l'Est où les 20 % de participation ont été partagés entre la Ville de Thann et la Commune de Bitschwiller-lès-Thann car s'agissant d'un ouvrage profitant aux deux collectivités.

Ces travaux ne sont pas entièrement achevés mais peuvent néanmoins être estimés à 700.000 F avec une participation de Bitschwiller-lès-Thann de 120.000 F.

2) VOIRIE 1990.

Il s'agit de deux chantiers bien distincts. L'un entre la RN 66 et la rue de la Chapelle et l'autre dans la rue Joffre.

En ce qui concerne le premier chantier il s'agissait en priorité de résoudre un problème de stagnation d'eau qui représentait un réel danger en hiver.

Les travaux de la rue Joffre ont également été dictés en partie par un souci d'amélioration de la sécurité en raison des nombreux gravillons venant des bas-côtés qui jonchaient la rue. Mais ces travaux ont

également fait l'objet d'une attention particulière dans le domaine de l'esthétique et de l'amélioration du cadre de vie.

Le coût total des travaux est de 680.000 F et la subvention du Département est de 155.000 F.



Travaux de voirie rue Joffre.

3) AMENAGEMENT DE SECURITE SUR VOIES COMMUNALES.

Afin d'améliorer la sécurité des usagers de la rue de la Carrière le Conseil Municipal a décidé la mise en place de glissières de sécurité et de nouvelles bornes réfléchissantes.

Sur proposition du Conseil d'Ecole la Commune a mis en place un panneau clignotant afin d'attirer l'attention des usagers de la rue de l'Ecole. Cet équipement ne fonctionne qu'à la rentrée et la sortie des classes.

Le coût total de cette opération est de 50.000 F.



Panneau clignotant «Sortie d'Ecole».



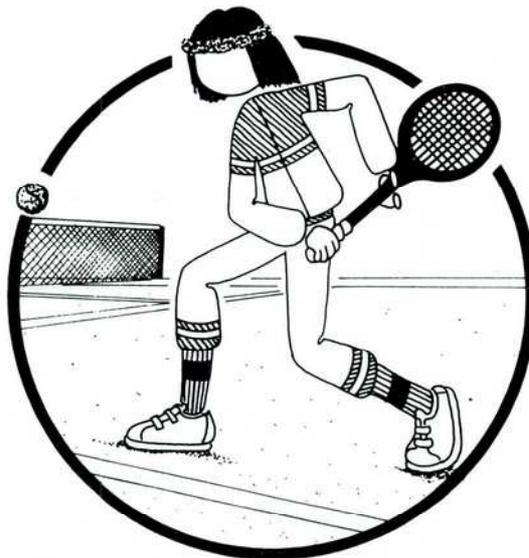
Glissières de sécurité rue de la Carrière.

4) CONSTRUCTION D'UN 2^e COURT DE TENNIS.

Compte tenu du nombre important de membres du Tennis-Club nécessitant d'envisager la construction d'un 2^e court à côté du court existant, le Conseil Municipal a donné son accord.

Ce court tout comme le premier restera à la disposition du Tennis-Club pendant toute la durée de son existence.

Sur un coût total de l'ordre de 190.000 F le Tennis-Club a participé à hauteur de 130.000 F, le reste étant couvert par le remboursement de la T.V.A. et la subvention du Département.



DU 20 AU 23 AVRIL 1990

4 JOURS D'INTENSE EMOTION DANS NOTRE VILLAGE GRACE A L'EXPOSITION

"Bitschwiller et son Passé"

Quelle était cette « machine » extraordinaire « à remonter le temps » qui a réussi à déplacer près de 1.400 personnes ?

Ce n'étaient que des souvenirs figés, sous forme de photos, gravures, documents, objets..., qui ont repris vie l'espace de quelques instants.

Devant une simple photo, les visiteurs de tout âge ont fait rebattre leur cœur à l'unisson, en évoquant des anecdotes vécues il y a bien longtemps parfois.

Bien sûr, il n'y avait plus personne pour nous commenter la photo la plus ancienne datant de 1883.

La nostalgie du passé et le besoin de revivre un peu avec les êtres chers disparus, ont amené certaines personnes à revenir deux voire trois fois dans ce musée improvisé.

La variété des thèmes (30) et leur présentation claire, agréable et bien commentés ont permis aux Bitschwillerois d'adoption de se faire une opinion de l'évolution d'un décor qui leur devient familier.

A noter quelques phrases entendues ça et là qui en disent long sur certains souvenirs inoubliables :

— « Tu te souviens de la Sœur..? — Oh là là ! » ;

ou

— « ... de Jules, quand il nous rappelait à l'ordre ! » ;

ou

— « Mais où avez-vous donc pu dénicher le drapeau de notre classe qu'on croyait perdu ? » ;

ou

— « Maman, où "tu es" sur la photo ? » ;

ou

— « Maman, viens voir le cahier d'écriture de ma maîtresse quand elle était petite » ;

ou enfin

— « Voyez comme la gare était animée à l'époque ! ».

L'exposition était la partie émergente de l'« iceberg », sa partie cachée était toute aussi intéressante et fort instructive pour les organisateurs :

— par le contact aimable et chaleureux avec les 80 personnes ayant mis leurs documents à disposition,

— par l'analyse des 1.250 documents, leur classement, l'identification des personnes sur les photos de classe, surtout les plus anciennes pour lesquelles nous avons pu tester la très bonne mémoire de certaines personnes âgées du village.

Inlassablement, sans compter les heures, l'équipe organisatrice a réussi à achever ce travail titanesque à la satisfaction générale. Dommage d'avoir été obligé de disperser cette magnifique collection. Certaines personnes ont très aimablement cédé leurs documents pour créer le fonds d'archives de la Commune. Si toutefois d'autres voulaient suivre leur exemple, leurs documents seraient les bienvenus et la commission des archives les en remercie d'avance.

Un petit point noir : un seul document n'a pas pu être rendu à son propriétaire. Il s'agit d'une photo de classe maternelle année scolaire 1923, groupant les classes d'âge 1915 à 1919 — Sœurs Théogénie et Gertrude —. Si par mégarde cette photo s'était glissée parmi les vôtres, vous seriez bien aimable de la déposer au secrétariat de la Mairie.





UN PROJET UTOPIQUE :

UNE CENTRALE HYDRO-ELECTRIQUE A BITSCHWILLER

Dans un bulletin de la Société Industrielle de Mulhouse de l'année 1907 se trouve la description du projet d'un ingénieur suisse L.M. Fischer-Reinau de Zurich pour la création d'usines hydro-électriques dans la vallée de la Thur. Cette proposition devait dans l'esprit de l'auteur concurrencer le projet de la centrale hydro-électrique de Kembs!..

Quelle était donc son idée ?

Un premier bassin de retenue d'eau serait placé en amont du village de Kruth, entre la paroi ouest de la vallée de Wildenstein et le Schlossberg qui occupe le milieu de la vallée. Ce réservoir aurait selon lui, une capacité de 21 millions de mètres cubes. — Il faut noter ici que le lac de Wildenstein a une capacité de 12 millions de mètres cubes.

Au pied de ce réservoir, il prévoit une première station de turbines. Le canal de fuite, en grande partie à ciel ouvert, suivrait la paroi ouest de la vallée, recueillerait au passage les eaux de plusieurs affluents et aboutirait à un second bassin de retenue qui serait établi derrière Urbès dans la vallée aboutissant au col de Bussang. Cette vallée serait barrée par un mur de 40 à 45 mètres de hauteur. On arriverait ainsi à un second réservoir d'une capacité de 26 millions de mètres cubes.

Et c'est là que son projet se complique car il prévoit un tunnel de 11 km, partant à la base du barrage d'Urbès et qui conduirait l'eau jusqu'à Bitschwiller. Les turbines seraient installées près de la gare et marcheraient sous une chute de 145 m. Le canal de fuite de cette usine rejoindrait le lit de la Thur en amont du canal usinier de Thann.

M. Fischer fait valoir comme avantage, pour une installation comme celle projetée dans la vallée de la Thur, que le débit de la rivière suit de très près les variations de quantité de pluie tombée. Or en hiver, au moment où la demande de courant est la plus forte, la quantité de pluie est au moins le double de celle de l'été. Ce régime rendrait le cours d'eau éminemment propice à la création de stations hydro-électriques. D'autre part, la création de réserves d'eau dans des bassins d'accumulation permettrait d'adapter à tout instant le débit d'eau aux besoins momentanés d'énergie électrique. Ceci n'aurait pas été le cas pour une installation à basse chute et à grand débit comme celle projetée à Kembs.

L'auteur évalue le coût de ces travaux et estime que l'ensemble serait d'environ 12 à 14 millions de Marks inférieur au coût de la station de Kembs.

Les membres de la Société Industrielle qui ont examiné son projet lui reprochent d'avoir sous-estimé certaines dépenses et en particulier celles concernant la percée du tunnel de 11 km.

L'histoire nous enseignera que l'usine de Kembs sera construite et que celle de Bitschwiller restera sous forme de projet mirifique, dans les cartons de l'ingénieur zurichois. Seul le barrage de Wildenstein sera réalisé 60 ans plus tard, mais il ne servira pas à des fins hydro-électriques mais uniquement pour réguler le débit de la Thur.

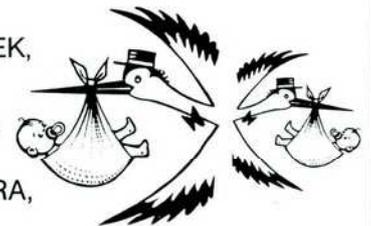
J.-P. G.





NAISSANCES

- Le 18.11.1990 : SCHYRR Jessica de Pascal SCHYRR et de HEYER Laurence,
28, rue du Castel Fleuri.
- Le 31.01.1990 : CONTESSA Claire de Serge CONTESSA et de Monique BRODBECK,
19, rue du Castel Fleuri.
- Le 17.02.1990 : MAURER Barbara de François MAURER et de Catherine MOTZ,
13 a, rue du Rhin.
- Le 19.03.1990 : FALLECKER Justin de Gérard FALLECKER et de Isabelle HOLDER,
9 a, rue de la Tuilerie.
- Le 04.04.1990 : MOUGEL Fanny de Benoît MOUGEL et de Nathalie MALSERVET,
18, rue des Vosges.
- Le 14.04.1990 : DHIEB Helmi de Hedi DHIEB et de Monia M'HEMDI,
6, rue des Vosges.
- Le 21.05.1990 : TRITZ Nicolas de Jean-Pierre TRITZ et de Simone CAPON,
13, rue de la Fonderie.
- Le 03.06.1990 : FRECHIN Alex de Jean-Luc FRECHIN et de Yvonne HENNY,
66, rue des Vosges.
- Le 21.06.1990 : GUITON Alexandre de Philippe GUITON et de Chantal KNOEFEL,
18, rue du Castel Fleuri.
- Le 22.06.1990 : KUSTER Marion de Yves KUSTER et de Isabelle DZIOBEK,
34, rue du Rhin.
- Le 02.07.1990 : PAMART David de Gérald PAMART et de Christine HAY,
5, rue du Castel Fleuri.
- Le 15.07.1990 : KUENTZ Nicolas de André KUENTZ et de Lucienne MURA,
1, rue du Castel Fleuri.
- Le 18.08.1990 : DEWAR Jolène de Christopher DEWAR et de Lysiane ANDRÉ,
1, rue du Castel Fleuri.
- Le 19.08.1990 : SCAPIN Jérôme de Joël SCAPIN et de Annick WERMELINGER,
36, rue du Rhin.
- Le 25.08.1990 : BELHADJ Laetitia de Hacène BELHADJ et de Zohra BELKESSA,
3, rue Haute.
- Le 16.09.1990 : KURTZEMANN Caroline de Daniel KURTZEMANN et de Angèle TOCCO,
17, rue du Rhin.
- Le 17.09.1990 : BIENTZ Coralie de Denis BIENTZ et de Mireille PETITJEAN,
6, rue du Castel Fleuri.
- Le 19.10.1990 : DA SILVA Mélanie de Alexandre DA SILVA et de Claude PEREIRA,
11, rue des Vignes.
- Le 28.10.1990 : JACOBY Jessica de Bertrand JACOBY et de Nadine BUSSMANN,
13, rue de la Fonderie.
- Le 04.11.1990 : TSCHANN Lionel de Sylvain TSCHANN et de Germaine JAEGER,
29, rue du Castel Fleuri.
- Le 20.11.1990 : DEKKICHE Hervé de Henri DEKKICHE et de Raymonde BURGARD,
3, rue du Rhin.
- Le 23.11.1990 : LINTZENTRITT Margot de Marc LINTZENTRITT et de Magali DEL DO,
3, rue de la Tuilerie.
- Le 04.12.1990 : SANNER Maxime de Guy SANNER et de Geneviève QUINTANA,
42, rue du Rhin.



DÉCÈS

- Le 12.01.1990 : NEYER née FOLTZER Antoinette, 41, rue Joffre.
- Le 12.01.1990 : SCHALLER Eugène, 18, rue des Tilleuls.
- Le 20.01.1990 : EDEL Charles, 24, rue de la Carrière.
- Le 23.01.1990 : DIETSCH née BOSERT Marthe, 10 b, rue des Vosges.
- Le 26.01.1990 : RAMEIL Roger, 41, rue Joffre.
- Le 16.02.1990 : ARNOLD née BELTZUNG Jeanne, 41, rue Joffre.
- Le 17.02.1990 : LIMACHER née STEEG Louise, 41, rue Joffre.
- Le 01.03.1990 : GRUNENWALD Auguste, 16, rue du Chemin de Fer.
- Le 09.03.1990 : SCHMOLL née VOEGTLIN Mathilde, 41, rue Joffre.
- Le 27.04.1990 : TSCHUPP Charles, 11, rue du Pont.
- Le 03.05.1990 : KROMER née AVELINE Charlotte, 27, rue des Vosges.
- Le 16.05.1990 : BOBENRIETH née LEMBLE Marie-Thérèse, 41, rue Joffre.
- Le 13.06.1990 : EIDENSCHENCK Régis, 50, rue des Vosges.
- Le 30.07.1990 : GIDONBI Pierre, 64, rue des Vosges.
- Le 13.08.1990 : MARTIN née GAUGLER Clémentine, 41, rue Joffre.
- Le 21.08.1990 : ZERRINGER Jules, 7, rue de l'Ecole.
- Le 25.08.1990 : BEHRA née HURTH Lucie, 7, rue de la Fonderie.
- Le 26.08.1990 : JAECKERT Clémentine, 41, rue Joffre.
- Le 31.08.1990 : BELHADJ Laetitia, 3, rue Haute.
- Le 07.09.1990 : SCHNEIDER Jean, 14, avenue Pierre Grandrémy, Reims.
- Le 09.10.1990 : WEISS née WALTER Emma, 28 a, rue des Vosges.
- Le 12.10.1990 : HOFFSCHIR née ZUSSY Rosalie, 41, rue Joffre.
- Le 27.10.1990 : BECKER Alfred, 41, rue Joffre.
- Le 01.11.1990 : FELDEN née PEROLLA Jeanne, 41, rue Joffre.
- Le 05.11.1990 : LEMAIRE André, 15, rue du Rhin.
- Le 09.11.1990 : HORNY née FISCHER Thékla, 34, rue Joffre.
- Le 09.11.1990 : THOMAS Julien, 7, rue de la Carrière.
- Le 18.11.1990 : LUTRINGER née JILGER Hélène, 31, rue Joffre.
- Le 19.11.1990 : BURGLIN Robert, 17, rue du Rhin.
- Le 01.12.1990 : SCHWEITZER née ERHARD Justine, 41, rue des Vosges.
- Le 15.12.1990 : DIEMUNSCH Albert, 41, rue Joffre.



MARIAGES

Célébrés dans la commune.



- Le 13.01.1990 : BRUCKERT Denis de Saint-Amarin et INCARNATO Anna de Bitschwiller.
- Le 27.04.1990 : KUNEMANN Gérard et GOETSCHY Catherine tous deux de Bitschwiller.
- Le 28.04.1990 : KURTZEMANN Daniel et TOCCO Angèle tous deux de Bitschwiller.
- Le 26.05.1990 : BARZAGLI Fabrizio et DEKKICHE Suzanne tous deux de Bitschwiller.
- Le 23.06.1990 : CHEPCA Marc de Riedisheim et DESGRANGES Thérèse de Bitschwiller.
- Le 30.06.1990 : TSCHAEGLÉ Marc et FELLMANN Gabrielle tous deux de Bitschwiller.
- Le 06.07.1990 : ANDRES Fabian de Cernay et TEOBALDI Marie-Eve de Bitschwiller.
- Le 07.07.1990 : BERNARD Victor et PETER Angèle tous deux de Bitschwiller.
- Le 31.08.1990 : DUBIEF Gil de Bitschwiller et FREY Elisabeth de Sélestat.
- Le 01.09.1990 : PLOSKONKA Frédéric et HARTMANN Caroline tous deux de Bitschwiller.
- Le 01.09.1990 : ROUSSEL Denis et MISSITCH Véronique tous deux de Bitschwiller.

- Le 08.09.1990 : LERCH Dominique et FINK Jocelyne tous deux de Bitschwiller.
- Le 21.09.1990 : MUNSCH François de Bitschwiller et KLIFA Laurence de Cernay.
- Le 29.09.1990 : HORTER Christian et PAYET Marie-Annick tous deux de Bitschwiller.
- Le 15.10.1990 : ARNOULD Maurice de Bussang et WEISS Simone de Bitschwiller.
- Le 24.11.1990 : DUPONT Jean-Joël de Oderen et BIANCHI Véronique de Bitschwiller.
- Le 22.12.1990 : SAINT-REMY Laurent de Toulon et KROMER Nathalie de Bitschwiller.

Célébrés hors de la commune.

- Le 05.05.1990 : DURLIAT Michel de Bitschwiller et KIEFFER Odile de Roderen.
- Le 24.08.1990 : BLANRUE Didier de Bitschwiller et MILITENDA Ornella de Vieux-Thann.
- Le 08.09.1990 : BRENDEL Thierry de Bitschwiller et SIFFERLEN Myriam de Steinbach.
- Le 20.10.1990 : KLEIN Alphonse de Goldbach-Altenbach et Agnès ROST de Bitschwiller.

ANNIVERSAIRES

■ NOCES D'OR.

- Le 24.01.1991 : HOFFNER Nicolas et EWIG Odile, 1, rue du Grand'Pré.
- Le 04.07.1991 : BENDER Robert et SIFFERLEN Madeleine, 26, rue des Vosges.

■ 90^e ANNIVERSAIRE.

- Le 16.08.1991 : WILLIG née MACK Marie, 6, rue du Chemin de Fer.
- Le 30.10.1991 : PARMENTIER Michel, 10 b, rue des Vosges.
- Le 28.11.1991 : RUFFIO née HALTER Catherine, 28, rue de la Carrière.
- Le 10.12.1991 : MERIA née SCHNEIDER Maria, 41, rue Joffre.
- Le 17.12.1991 : PHILIPPS née SCHIBI Julie, 41, rue Joffre.
- Le 28.12.1991 : BONGUR née PHILIPPE DE GALLES, 13, rue des Vosges.
- Le 02.01.1992 : NEFF née EHERLER Rosalie, 56, rue des Vosges.
- Le 05.01.1992 : RUFFIO Lucien, 6, rue Longchamp.



■ 85^e ANNIVERSAIRE.

- Le 03.01.1991 : BOEGLIN Thérèse, 10 b, rue des Vosges.
- Le 20.01.1991 : METHIA née CONRAD Jeanne, 5, rue des Tilleuls.
- Le 18.02.1991 : REBISCHUNG née REISSER Hélène, 10, rue des Vosges.
- Le 23.03.1991 : HEUCHEL née ACKERMANN Hélène, 11, rue Joffre.
- Le 20.06.1991 : RUMMELHARDT née PENNER Albertine, 3, rue de l'Ecole.
- Le 23.10.1991 : RALLO née DI LIBERTI Giuseppa, 3, rue des Vosges.
- Le 13.01.1992 : BURGUNDER Jean-Baptiste, 9, rue Longchamp.

■ 80^e ANNIVERSAIRE.

- Le 01.01.1991 : MUNSCH Louis, 8, rue de la Carrière.
- Le 11.02.1991 : FEDER née NAEGELEN Cécile, 17 a, rue du Rhin.
- Le 12.04.1991 : JOST Auguste, 28, rue de la Carrière.
- Le 20.05.1991 : FEDER née LUTRINGER Anne, 35, rue Joffre.
- Le 21.07.1991 : KOENIG Charles, 58, rue des Vosges.
- Le 24.08.1991 : LE ROUX née EHRET Marcelle, 4, rue du Grand'Pré
- Le 24.10.1991 : WINTZER Xavier, 23, rue Joffre.
- Le 23.11.1991 : MARENT née HIERHOLZER Irène, 14, rue du Burn.
- Le 28.11.1991 : BURGLIN née BURCKLEN Anne, 17, rue du Rhin.
- Le 13.12.1991 : SCHIBI Jean, 5, rue Joffre.
- Le 29.12.1991 : FELIN née FEDER Anne, 13, rue du Rhin.
- Le 29.12.1991 : LEMAIRE née LAHEURTE Suzanne, 15, rue du Rhin.
- Le 28.02.1992 : HENTZ née UHLEN Marcelle, 7, rue du Rhin.
- Le 29.02.1992 : HOFFNER née EWIG Odile, 1, rue du Grand'Pré.

* Les anniversaires sont indiqués jusqu'au mois de mars 1992.

INFORMATIONS SOCIALES

C.E.S. CONTRAT-EMPLOI-SOLIDARITE

A l'heure actuelle, la Commune de Bitschwiller emploie 4 personnes dans le cadre d'un C.E.S.

1) Qui peut bénéficier d'un Contrat-Emploi-Solidarité ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus d'un niveau de formation inférieur au baccalauréat.
- Les jeunes de 16 à 25 ans d'un niveau de formation égal ou supérieur au baccalauréat et inscrits à l'A.N.P.E. au moins 12 mois dans les 18 mois précédant l'embauche.
- Les chômeurs de longue durée inscrits à l'A.N.P.E. au moins 12 mois dans les 18 mois précédant l'embauche.
- Les chômeurs bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique (A.S.S.) ou de l'Allocation de Fin de Droit (A.F.D.).
- Les bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (R.M.I.) ou leur conjoint ou leur concubin.
- Les chômeurs de plus de 50 ans.
- A titre dérogatoire, toute personne en difficultés, même si elle ne remplit pas les conditions (liste non exhaustive).

2) Employeurs concernés :

Les mêmes que pour les T.U.C./P.I.L. et A.I.G., c'est-à-dire :

- Les associations (loi de 1901) et les fondations.
- Les collectivités territoriales (communes, départements, régions) et leurs groupements.
- Les établissements publics (administratifs ou industriels et commerciaux).
- Les sociétés mutualistes, les comités d'entreprise.

3) Activités :

Elles doivent répondre à des besoins collectifs avec mise en situation réelle de travail et avec si possible une formation.

4) Contrat et salaire :

Il s'agit d'un contrat de travail (écrit) à durée déterminée et temps partiel. Le contrat peut prévoir une période d'essai d'un mois. Sa durée est comprise entre 3 et 12 mois. De 24 mois pour :

- Chômeur de longue durée inscrit à l'A.N.P.E. depuis plus de 3 ans.
- Chômeur de plus de 50 ans.
- Bénéficiaire du R.M.I. et sans emploi depuis plus d'un an.

La durée de travail est de 20 heures par semaine. Le salaire est équivalent au S.M.I.C. x le nombre d'heures travaillées.

FETE DE NOEL DES PERSONNES AGEES

NOEL ! Temps attendu par les enfants, est également un moment privilégié choisi par la Commune pour honorer les moins jeunes, qui, par leur vie bien remplie, méritent une petite attention.

La fête qui a eu lieu le dimanche 16 décembre 1990 a débuté par un repas de midi, suivi d'une après-midi récréative animée par les « Joyeux Vignerons » de Thann. En première partie, un répertoire de variétés a donné l'occasion aux plus passionnés de se faire plaisir par quelques pas de danse. En seconde partie, les musiciens ont replongé l'assistance dans une ambiance de Noël d'antan, ce qui a permis de constater que nos aînés n'ont rien oublié, ni les mélodies, ni les paroles de ces beaux chants de Noël qu'ils ont fredonnés en chœur.

La Conférence Saint-Vincent-de-Paul a assuré l'organisation de cette journée, quant à la partie financière, elle a été prise en charge par la Commune.

Ont été conviées à cette fête, toutes les personnes âgées de 70 ans et plus, ainsi que leurs conjoints (même plus jeunes qu'eux).

ADRESSES UTILES

– Assistante sociale du secteur de Thann :

Madame GUYOT, Centre médico-social, 22, rue A. Jacquot, Thann, tél. 89.37.99.89. Permanence le lundi de 9 h. à 11 h. à Thann ou à la Mairie de Willer 1^{er} et 3^e jeudi du mois de 9 h. à 11 h.

– Assistante sociale pour personnes âgées (A.A.P.A.) :

Mademoiselle JAEG, 22, rue A. Jacquot, Thann. Permanence mardi de 8 h. 15 à 10 h., vendredi de 14 h. à 17 h. Tél. 89.37.17.76 lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h. 15 à 9 h. 30.

LE SAVIEZ-VOUS ?

◀ **BENNES A VERRE** : L'attention de la population est attirée une nouvelle fois sur la nécessité de déposer les bouteilles, bocaux ou autres récipients en verre dans les conteneurs prévus à cet usage.

Trop nombreux sont encore ceux qui laissent leurs bouteilles dans les poubelles d'ordures ménagères. Le verre ainsi mélangé et pilé avec les ordures ménagères à l'usine de compostage crée un compost de mauvaise qualité difficile à vendre. Cela augmente les frais de l'usine et inévitablement provoque une augmentation du prix du traitement qui se répercute sur toute la population.

Par contre le verre déposé dans les bennes est racheté par des récupérateurs et les profits réalisés sont utilisés pour l'équipement de nos hôpitaux.

Pour faciliter le ramassage, une 3^e benne a été mise en place rue des Vosges, près de l'abri-bus, en complément de celles de la place de la Salle des Fêtes et du parking Super U.

Utilisez des bennes, vous ferez une bonne action et participerez à améliorer l'environnement.

◀ **NOUVEAU LIEU DE VOTE** : Il y a quelques années la municipalité avait décidé de transférer du 1^{er} étage au rez-de-chaussée, les bureaux du Secrétariat de la Mairie, pour faciliter l'accès aux personnes âgées ou impotentes. Cette décision fut appréciée, mais il restait à régler le problème de l'accès au lieu de vote qui se situait toujours dans la grande salle de la Mairie. C'est pourquoi le Conseil Municipal a décidé qu'à l'avenir le vote se fera dans la salle de jeux de l'Ecole Maternelle, dont l'accès est de plain-pied et le parking assuré. Cela permettra aux électeurs de tout âge d'accomplir leur devoir de citoyen.

◀ **RECENSEMENT** : Le dernier recensement de mars 1990 a donné comme résultat 2.060 habitants contre 1.922 en 1982, soit une hausse de 7,02 %. Il faut noter que ce chiffre ne tient pas compte des habitants des 23 nouveaux logements du Castel Fleuri, en état d'achèvement à la date du recensement.

- ◀ **ASSOCIATIONS** : Différentes associations de la Commune ont changé de président, à savoir :
- Souvenir Français : M. HENTZ se retire après 35 années de fonction. Il est remplacé par M. Jean CHAPPEY.
 - Gymnastique : M. GROSS est remplacé par M. Philippe JEANTON.
 - Arboriculteurs : M. ZIMMERMANN est remplacé par M. René THROO.
 - Club «M. WEISS» : M^{me} KAEMMERLEN est remplacée par M^{me} Madeleine SYREN.
- Nos félicitations aux responsables et bonne chance pour leur action.

◀ **CASTEL FLEURI** : L'opération «Castel Fleuri» s'est terminée en 1990 par la mise à la disposition des locataires de deux barrettes d'habitation comportant 23 logements de 4 pièces avec garages correspondants. La totalité des logements a été rapidement louée. Le loyer, charges comprises est de 2.800 F auxquels il convient d'ajouter les frais de chauffage.

◀ **PORTAGE DES REPAS A DOMICILE POUR PERSONNES ÂGÉES** : Ce service mis en place par la Commission Sociale fonctionne à l'entière satisfaction des utilisateurs. Les personnes âgées désirant bénéficier du service peuvent s'adresser au Secrétariat de la Mairie, tél. 89.37.00.35 ou à M^{me} BOHN qui assure le portage, tél. 89.37.44.22.

AVIS A NOS ARTISTES LOCAUX



En raison des travaux de construction de la salle de sport et de la rénovation de la salle des fêtes, l'exposition **ne pourra avoir lieu comme prévu cette année.**

Ce délai supplémentaire permettra sans nul doute, à nos artistes, de parfaire leurs œuvres.

Les deux thèmes proposés pour la deuxième édition de BITSCHWILL'ART : «FLEURS», «OISEAUX» restent maintenus.

BONNES LECTURES AVEC LE BIBLIOBUS DU HAUT-RHIN.

A Bitschwiller-lès-Thann, place de l'Eglise, de 10 h. à 12 h. le 2^e lundi du mois.

14 janvier 1991 - 11 février 1991 - 11 mars 1991 - 8 avril 1991 - 13 mai 1991 - 10 juin 1991 - 9 septembre 1991 - 14 octobre 1991 - 9 décembre 1991.

Des livres pour tous les goûts, pour tous les âges, prêtés gratuitement, presque à votre porte.

PORTES OUVERTES CHEZ LES SAPEURS-POMPIERS

Le 13 mai 1990, les Sapeurs-Pompiers ont organisé une journée «Portes Ouvertes», afin d'informer la population sur les moyens et le matériel au service de la Commune.

Elle a débuté par la remise officielle des clefs du nouveau fourgon C.C.F.M., ainsi que par l'inauguration du local rénové par l'amicale.

L'après-midi, différents exercices ont été proposés aux visiteurs. A l'issue de cette journée, le corps a enregistré 5 nouveaux sapeurs !



CONCOURS POPULAIRE DE PÉTANQUE

Les Sapeurs-Pompiers vous invitent, jeunes et moins jeunes, à un concours de pétanque populaire ouvert à tous les habitants. Le concours se déroulera par équipes de 2 joueurs, sous forme de championnat !

Divers prix seront attribués aux participants.

Délai d'inscription : du 1^{er} mai au 1^{er} juin 1991 aux adresses suivantes :

- Magasin TRITZ J.-P., rue du Rhin, 68620 Bitschwiller. Tél. 89.37.87.23.

- M. THROO Michel, 20, rue de l'Industrie, 68260 Bitschwiller. Tél. 89.37.28.67 (après 18 h.).

Dates : 1^{er} tour - éliminatoire 15 juin 1991.

2^e tour - éliminatoire + finale . . . 16 juin 1991.

Lieu du concours : Parking LEBRANCHU

(ancienne fonderie, rue de l'Industrie, Bitschwiller).

Venez nombreux !

VISITE DU 4^e R.T.M.

Journée mémorable ce 12 septembre 1990, étant donné que Bitschwiller eut la visite du 4^e R.T.M., régiment qui, en décembre 1944, occupait notre village.

C'est en touristes que les anciens et leurs familles ont visité notre région, pèlerinage sur les lieux qu'ils avaient libérés en décembre 44. De plus, fait exceptionnel à Bitschwiller, trois généraux étaient présents lors de cette visite.

En prélude à la réception à la Mairie, les anciens avaient déposé une gerbe devant notre Monument aux Morts, en souvenir des 65 victimes de la libération du secteur Thur/Doller.

L'accueil à la Mairie était d'une cordialité sans pareille. Beaucoup de propos furent échangés, au cours de cette petite heure, bien trop courte pour retracer cette période de la guerre 1939/1945 encore présente dans beaucoup de nos mémoires.

Après 45 ans, les libérateurs sont donc revenus à Bitschwiller et des vœux furent formulés, afin que ces contacts soient renouvelés et renforcés. Beaucoup de questions posées sont malheureusement restées sans réponse et nous espérons, peut-être une prochaine fois, associer la population locale, afin de mettre tous nos souvenirs en commun.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS POUR 1991

JANVIER

27 Cérémonie des Vœux du Judo-Club.

FEVRIER

2 Soirée Projection ouverte au public présentée par l'Ecurie de la Thur concernant ses différentes courses..
17 Compétition Inter M.J.C./Judo-Club.

AVRIL

14 Concours de Pêche.

MAI

9 Marché aux Puces organisé par les Pompiers.
25 Soirée Alsacienne DAMPFIFLA (salle des fêtes de Bitschwiller).
Challenge Société de Quilles.

JUIN

1 Matinée Portes Ouvertes à la Maternelle.
8 Kermesse Ecole Maternelle.
9 Rallye Touristique de la Paroisse.
15 Concours interne de la Gymnastique.
15-16 Concours de Pétanque - Pompiers.
22 Exposition et Animation à l'Ecole Mixte.
22 Feux de la Saint-Jean.
29-30 Tournoi interne du Tennis-Club.



JUILLET

13 Bal tricolore organisé par les Sapeurs-Pompiers.

AOUT

15 Tournoi de Football (Football-Club).

SEPTEMBRE

1 Sortie Pédestre.

NOVEMBRE

24 Fête de Sainte-Cécile (Chorale).

DECEMBRE

7 Fête de la Sainte-Barbe (Pompiers).
15 Fête de Noël des Personnes Agées.
21 Fête de Noël de la Gymnastique.

QUETES 1991

FEVRIER Gymnastique
MARS Football
AVRIL Quilleurs
MAI Judo
JUIN Conscrits
SEPTEMBRE Chorale
NOVEMBRE Musique
DECEMBRE Pompiers



QUESTIONNAIRE-JEU : **CONNAISSEZ-VOUS BITSCHWILLER ?**

Au mois de mars 1990 FR 3 ALSACE avait choisi le « *Restaurant de la Gare* » pour diffuser son émission « *Stammtisch* ».

Parmi les jeux proposés, les auditeurs devaient répondre à des questions concernant Bitschwiller.

A votre tour testez vos connaissances sur votre village.

1. *Quel roi vint visiter Bitschwiller le 26 septembre 1917 ?*
A) Le roi d'Italie B) Le roi d'Angleterre C) Le roi de Belgique
2. *Dans le passé, la rue du Pont portait le nom d'une personnalité célèbre. Quel était son nom ?*
A) Rue Poincaré B) Rue Wilson C) Rue Roosevelt
3. *La ligne de chemin de fer desservant Bitschwiller a été ouverte le 25 novembre 1863. A quelle date furent construites les premières locomotives dans notre localité ?*
A) 1838 B) 1862 C) 1895
4. *A quelle altitude se trouve la ferme la plus élevée du ban de Bitschwiller ?*
A) 748 m B) 950 m C) 1.030 m
5. *L'église paroissiale fut construite en 1838. Mais elle ne reçut son clocher définitif que plus tard. En quelle année ?*
A) 1851 B) 1884 C) 1899
6. *En 1905 un atelier a ouvert ses portes. On y tissait une fibre naturelle. De quelle matière s'agissait-il ?*
A) Laine B) Lin C) Soie
7. *Un homme politique alsacien fut vicaire à Bitschwiller de 1856 à 1861. S'agit-il de*
A) L'abbé Wetterlé B) L'abbé Winterer C) L'abbé Haegy
8. *Le nom actuel de notre village «Bitschwiller-lès-Thann» remonte-t-il à l'année*
A) 1918 B) 1938 C) 1945
9. *Après la Révolution de 1789 on fabriquait à Bitschwiller de l'outillage agricole (faux, faucilles, etc...). A qui appartenait cet atelier ?*
A) Stéhelin B) Bornèque C) Martinot

RÉPONSES : 1 : A - 2 : B - 3 : A - 4 : C - 5 : C - 6 : C - 7 : B - 8 : B - 9 : B

